



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 11 mars 2022

CM 2162/22

JAI
COPEN
CT
ENFOPOL
EUROJUST
COTER

COMMUNICATION

CONVOCAATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax: + 32 2 281 54 83 (Secr.: +32 2 281 22 19)

Objet: Groupe de travail 'Cooperation judiciaire en matière pénale' (COPEN - CTR)

Date: 17 mars 2022
Heure: 10:00
Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT EUROPA
Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

Format 1+1

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de règlement révisée modifiant le règlement (UE) 2018/1727 et la décision 2005/671/JAI, s'agissant de l'échange numérique d'informations dans les affaires de terrorisme
 - = 6611/22
 - = 6645/22
 - = 7079/22

- a) Disposition relative à la nature des informations transmises dans les affaires de terrorisme
 - article 1 (11) (annexe III) et considérant 12
- b) Dispositions relatives à la coopération avec les Etats tiers
 - article 1 (1) (article 3 §5 du règlement Eurojust)
 - article 1 (9) (article 54a nouveau du règlement Eurojust)
- c) Dispositions relatives au système de gestion des dossiers d’Eurojust
 - article 1 (6) (articles 23, 24 et 25 modifiés du règlement Eurojust) et considérants 19 à 21
 - article 1 (7) (a) et (b) (article 27 §4)
 - article 1 (8) (a) et (b) (article 29 §2 et 3)
- d) Disposition relatives à la communication électronique entre les autorités nationales et Eurojust
 - article 1 (5) (articles 22a, 22b et 22c nouveaux du règlement Eurojust)

3. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.